

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Sodium nitrite p.a.
N° Index	: 007-010-00-4
N° CE	: 231-555-9
N° CAS	: 7632-00-0
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119471836-27
Code du produit	: CL00.1471
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Mesures préventives ne concernent que la substance à l'état sec
Formule brute	: NaNO ₂
Synonymes	: nitrite de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 2	H272
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	H301
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	H400
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H272 - Peut agraver un incendie; comburant. H301 - Toxique en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence (CLP)	: P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium nitrite a.r.	(N° CAS) 7632-00-0 (N° CE) 231-555-9 (N° Index) 007-010-00-4 (N° REACH) 01-2119471836-27	100	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. Médecin: administrer un spray corticoïde.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne rien donner à boire. Victime pleinement consciente: faire vomir immédiatement. Faciliter le vomissement avec solution saline (à 0.9 %). Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hôpital. Médecin: lavage d'estomac.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Difficultés respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non irritant.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation du tissu oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Diarrhée. Méthémoglobinémie. Maux de tête. Vertiges. Etat de faiblesse. Bourdonnement d'oreilles. Vision trouble. Pertes de connaissance. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Difficultés respiratoires. Teint bleu/gris. Fonctionnement cardiaque accéléré. Baisse de tension artérielle. Crampes/contractions musculaires incontrôlées. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Infarctus/arrêt cardiaque.
Symptômes chroniques	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU REPETÉ: Conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.
Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut aggraver un incendie; comburant. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses).
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Refroidir avec monitors sans équipe ou en restant à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

Protection en cas d'incendie

: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières

: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction: diluer gaz/vapeur toxique avec eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

Procédés de nettoyage

: Empêcher la dispersion en recouvrant avec sable sec/terre sèche. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Ne pas remettre produit répandu dans l'emballage d'origine. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Concentration toxique facilement atteinte par pulvérisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir l'emballage bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Observer une hygiène stricte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents de réduction. acides (forts). matières organiques. nombreuses matières.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver à température ambiante. Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. étanche. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage

: MATERIAU APPROPRIE: polyéthylène. plastiques. MATERIAU A EVITER: bois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	2 mg/m ³

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,005 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,006 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,019 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,022 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol	0,001 mg/kg poids sec
----------	-----------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	21 mg/l
--------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: PVC. caoutchouc nitrile. caoutchouc chloroprène. caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE BONNE RÉSISTANCE: néoprène. PVA. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: fibres naturelles

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Si dégagement de poussières: lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3. Dégagement massif de poussières: appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline. Poudre cristalline. Grains.
Masse moléculaire	: 68,99 g/mol
Couleur	: Blanc à jaune clair.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9 (82 g/100 ml, 20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 271 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Sans objet (se décompose)
Point d'éclair	: Sans objet (matière solide)
Température d'auto-inflammation	: Sans objet (matière solide)
Température de décomposition	: > 320 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0,156 hPa (525 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Sans objet
Densité relative	: 2,2
Masse volumique	: 2170 kg/m³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'ammoniac. Eau: 82 g/100ml (20 °C)
Log Pow	: -3,7 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Peut agraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Sans objet (inorganique)
Autres propriétés	: Hygroscopique. Réaction alcaline.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

S'oxyde lentement en présence d'air. Réagit avec nombre de composés, p.ex.: avec les réducteurs (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réagit avec les matières combustibles: risque d'incendie/explosion (accru). Réagit violemment avec les matières organiques. Forme avec les nitrites des nitrosamines cancérogènes. Se décompose suite à une montée en température: oxydation entraînant un risque d'incendie/explosion accru.

10.2. Stabilité chimique

Instable à l'air. Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec (certains) acides: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

DL50 orale rat	180 mg/kg (Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9 (82 g/100 ml, 20 °C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9 (82 g/100 ml, 20 °C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Toxique en cas d'ingestion. Bloque l'absorption d'oxygène si ingéré. Provoque une sévère irritation des yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Dangereux pour l'environnement.
Ecologie - air	: Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Nocif pour les crustacés. Très毒ique pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Aucune inhibition de la boue activée. Peu nocif pour les algues. Peut causer une eutrophisation. Autooxydation dans l'eau.
Toxicité aquatique aiguë	: Très toxic pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

CL50 poisson 1	0,54 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
----------------	---

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CE50 Daphnie 1	15,4 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans l'eau.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

Log Pow	-3,7 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium nitrite p.a. (7632-00-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage. Transporter vers une décharge agréée (Classe I). Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible. Détoxiquer. Peut être éliminé dans une installation d'épuration d'eau.
Indications complémentaires	: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 06 10 02* - déchets contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1500	1500	1500	1500	1500
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Nitrite de sodium	Sodium nitrite	Sodium nitrite	Nitrite de sodium	Nitrite de sodium
Description document de transport				
UN 1500 Nitrite de sodium, 5.1 (6.1), III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1500 Sodium nitrite, 5.1 (6.1), III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1500 Sodium nitrite, 5.1, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1500 Nitrite de sodium, 5.1 (6.1), III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1500 Nitrite de sodium, 5.1 (6.1), III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
5.1 (6.1)	5.1 (6.1)	5.1 (6.1)	5.1 (6.1)	5.1 (6.1)

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



14.4. Groupe d'emballage

III III III III III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

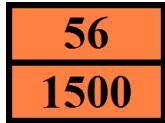
Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : OT2

Danger n° (code Kemler) : 56

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 1Z

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-Q

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : OT2

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : OT2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sodium nitrite p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sodium nitrite p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 161)

Sodium nitrite p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

TA Luft (directive technique de protection de l'air) : 5.2.1 Poussières totales, fines comprises

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit